

Équipement	M	(E)
Feux de route	M	(E)
Feux de croisement	A	(E) dans M
Feux de position	R-S1	(E)
Feux rouges		
Feux stop		
Climoteurs	av 1	(E) ar 2a (E)
Catadioptres	av	ar I (E)
Feux de gabarit	av A	(E) ar
Feux complémentaires	feu orange HELLA CH 1 1280 03/04	
Eclairage plaque	1 séparé	
Essuis-glace	2 balais avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	HELLA el 20 005	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation :

Genre du véhicule	Chariot à moteur (véhicule spécial)		
Marque et type	V. M E I L I	VM 2000 PT	
Homologation N°	CH 4011 02		
Carrosserie	pont / véhicule pour la préparation des pistes pour skieurs		
Places	total 2	avant	2
Poids à vide	2020	Carburant	0
Charge utile	480	CV-impôt	19,39
Poids total	2500	Cylindrée	3608

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Immatriculation : comme chariot de travail, voir FH CH 5011 05
- *) Véhicule spécial: véhicule à chenilles.
- **) Essieux / roues: 2 essieux porteurs + 1 essieu tracteur
6 roues porteuses + 2 roues étoilles tractrices
- +) Mesure du bruit : mesure à l'arrêt selon les prescriptions transitoires.
- ++) Poids : avec engins: lame niveleuse AV = + 150 kg fraise à bosses à neige = + 270 kg.

A noter dans le permis de circulation:

- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 138 - protection obligatoire sur tête dentée de la fraise à bosses à neige.

Lieu et date de l'homologation Schübelbach, 28.11.79

Service fédéral d'homologation